

VOS CONTACTS : LES PRÉSIDENTS

La CAPEB première organisation professionnelle en nombre d'entreprises

C'est la seule organisation représentant exclusivement les entreprises artisanales du Bâtiment.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la CAPEB constitue un vrai maillage de proximité pour conseiller, accompagner, défendre les artisans du Bâtiment, forte de ses 12 CAPEB départementales et de son union régionale. **Elle est membre fondateur de l'U2P.**

CAPEB DEPARTEMENTALES

Eric DONETTI

Plâtrerie-Peinture

CAPEB AIN

04 74 23 19 50

contact@capeb01.fr

Fabrice MATICHARD

Chaussage-Couverture

CAPEB ALLIER

04 70 44 71 02

capeb.allier@orange.fr

Benoît GAUTHIER

Maçonnerie

CAPEB ARDÈCHE

04 75 86 01 10

capeb07@capeb-ardeche.fr

Pierre MAGOT

Frigoriste

CAPEB CANTAL

04 71 48 41 38

capeb-15@wanadoo.fr

Hervé BLAISE

Maçonnerie

CAPEB DRÔME

04 75 02 10 07

capebdrome@capebdrome.com

Laurent MARMONIER

Maçonnerie ancienne

Jean-Pierre PERROUD

Plâtrerie-Menuiserie

CAPEB ISÈRE

04 74 16 18 38

capeb38@capeb-isere.fr

Adrien DESSAILLY

Électricité

CAPEB LOIRE

04 77 92 11 30

forez@capeb-loire.fr

roanne@capeb-loire.fr

Thierry GRIMALDI

Plâtrerie-peinture

CAPEB HAUTE-LOIRE

04 71 09 11 68

contact@capeb43.fr

CAPEB REGIONALE

Dominique Guiseppin

Plâtrerie - Peinture

CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes

Tél : 04 72 85 06 66

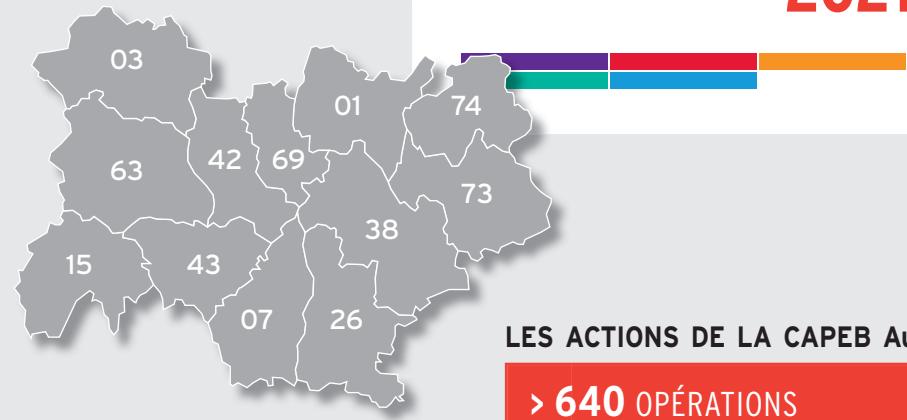
capeb@capeb-auvergnerhonealpes.fr

www.capeb-auvergnerhonealpes.fr



LA VOIX DU BÂTIMENT
ARTISANS ET ENTREPRISES
DE VOS TERRITOIRES

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021



LES ACTIONS DE LA CAPEB AuRA

- > 640 OPÉRATIONS ARTISANS MESSAGERS
- > 1 600 CARED ET 700 CDI SIGNÉS
- > 3 000 ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- > 400 ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES SUR LA THÉMATIQUE PATRIMOINE

L'ARTISANAT DU BÂTIMENT EN AuRA

- > 80 000 ENTREPRISES
- > 100 000 SALARIÉS
- > 9 500 APPRENTIS
- > 10,5 MILLIARDS DE CHIFFRE D'AFFAIRES



PLUS FORTS. ENSEMBLE.

PLUS FORTS. ENSEMBLE.



LES ARTISANS ET LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

Acteurs clés de proximité en Auvergne-Rhône-Alpes

NOS PRIORITÉS
2021 > 2027

L'entreprise artisanale : des spécificités à prendre en compte

- **Associer la CAPEB aux politiques publiques régionales pour soutenir les entreprises du secteur.**
- **Protéger l'entreprise artisanale** (modèle vertueux), son rôle et sa valeur ajoutée dans le cadre du développement durable, du tissu économique et social des territoires.
- **Garantir les conditions d'accès à des marchés publics durables et équitables.**
- **Aider et soutenir la réduction de la fracture numérique** et contribuer à redynamiser l'économie de proximité dans les territoires.

L'orientation, l'emploi, la formation : clés de la réussite

- **Soutenir un plan d'investissement dans les compétences (PIC)** adapté aux enjeux du plan de relance : l'apprentissage, l'orientation et la promotion des métiers du bâtiment.
- **En matière d'orientation, coordonner les actions** mises en place par la Région avec celles de la CAPEB.
- **Contribuer à l'adaptation de l'offre de formation** pour répondre aux défis de l'efficacité énergétique, de la domotique, du numérique.
- **En matière d'apprentissage, investir dans les CFA sectoriels** pour répondre aux besoins des territoires, des entreprises et des métiers; métiers à faible effectif.
- **Soutien à l'entreprenariat durable.**

L'habitat : construire et rénover plus et mieux

- **Favoriser l'accessibilité et l'adaptabilité des logements** avec le soutien d'actions et la promotion de labels (Handibat® et Silverbat®).
- **Mener une politique de l'habitat durable des constructions, et de la rénovation** (dispositifs de repérage d'habitation indigne, garantir le paiement des entreprises).
- **Développer une stratégie de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine** et promouvoir le savoir-faire des artisans locaux et le certificat d'identité professionnelle.
- **Poursuivre l'aide aux zones de montagnes.**

Les artisans au service de la politique de développement durable

- **Participer aux dispositifs d'aides à la réalisation de travaux de performance énergétique dans le bâtiment** pour tous les acteurs (particuliers, entreprises, bailleurs sociaux, collectivités locales).
- **Privilégier les actions menées par la CAPEB en termes de développement durable** (circuits courts, économie circulaire des matériaux, soutenir l'acquisition de véhicules « propres »...) **avec un soutien à la Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises.**
- Soutenir et accompagner la gestion des déchets de chantiers face à la loi AGEC.

